



**Arrêté collectif portant admission à la certification complémentaire des personnels
enseignants du premier et du second degrés en Arts option Danse
Session 2024**

**Le Recteur de la région académique de La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la liste des admis(es) établie après délibération par le jury,

Arrête :

Article 1 : Il est délivré, aux enseignantes dont les noms suivent, une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Arts option Danse

Mme BRUNOT Laurie – Professeure certifiée – Lettres modernes

Mme RAZAFINDRAMANITRA Laura – Professeure des écoles

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 29/04/2024

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé
Abla ZENATI